


**MRC de
PORTNEUF**
AVIS PUBLIC**TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 19 juin 2024, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 417 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés visant la création d'une nouvelle zone récréative au bord de la rivière aux Éclairs (secteur lac des Saginnes) »;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation et est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 417 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 25 JUIN 2022

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

**AVIS DE CLÔTURE
D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Lucille Belleville, en son vivant résidant au 8686, rue Centrale, Lasalle QC H8P 3N4, survenu le 16 mai 2021, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale, Hélène Poirier, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, au 150, rue Saint-Denis, Saint-Ubalde QC G0A 4L0. Signé ce 3 juillet 2024.

Hélène Poirier, liquidatrice.

**AVIS DE CLÔTURE
D'INVENTAIRE**

Avis est par la présente donné que, à la suite du décès de Brigitte Arcand décédée le 5 novembre 2021, domiciliée au 12, rue des Chalets, Cap-Santé, QC G0A 1L0, un inventaire a été fait par le liquidateur successoral.

Cet inventaire peut être consulté au 12, rue des Chalets, Cap-Santé, QC G0A 1L0.

Élise Alain, liquidatrice.

800 000
QUÉBÉCOIS SONT
ANALPHABÈTES

**Aidez-nous
à les aider!**

Faites un don :
1 800 361-9142
fondationalphabetisation.org

 **Fondation pour
l'alphabétisation**
Des mots d'espoir


**MRC de
PORTNEUF**
AVIS PUBLIC**ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION
D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF**

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 19 juin dernier, le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage (numéro 362) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf. Ce projet vise à bonifier la réglementation applicable au développement de la villégiature autour du lac Miguick, un plan d'eau reconnu pour sa sensibilité écologique. Le règlement vient plus particulièrement introduire de nouvelles règles destinées à fixer une limite au déboisement de l'aire d'occupation des terrains et à augmenter la largeur de la bande de protection boisée à conserver en bordure du plan d'eau. Il détermine, en outre, de nouvelles normes concernant l'implantation des bâtiments principaux et vient limiter la largeur des accès riverains en bordure du plan d'eau. Les zones concernées par ce projet de règlement sont illustrées sur le croquis ci-joint.



2. Une assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Mercredi, le 17 juillet 2024 à 18 h 30
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

3. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil de la MRC entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement de modification est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : www.portneuf.ca/La MRC/Règlements et politiques ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.

4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 25 JUIN 2024.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
DÉNEIGEMENT**

La municipalité de Deschambault-Grondines demande des soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins, des stationnements, trottoirs, bornes-fontaines, etc.

- #141-05-24D – Entretien d'hiver des chemins - secteur Deschambault
- #141-05-24G – Entretien d'hiver des chemins - secteur Grondines
- #142-05-24 – Stationnements, trottoirs, bornes-fontaines, etc.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (S.E.A.O) (www.seao.ca), à partir du 3 juillet 2024. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Les soumissions devront être reçues à l'Hôtel de ville de Deschambault Grondines, 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0 avant 11 h, heure officielle du Conseil national de recherches Canada, le 7 août 2024. Elles seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville, le même jour immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Deschambault-Grondines se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, le 3 juillet 2024.

Marie-Claude Arcand directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe.

15%
de rabais, ce n'est pas rien.

**Nous sommes
une coopérative.
Nos membres annonceurs
paient moins cher.**

**COURRIER
DE PORTNEUF**

Une équipe dynamique

 **Saint-Marc-
des-Carières**
De service, de nature

965 boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Tel. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776
Courriel : info@villemarc.com

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Marc-des-Carières a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, la résolution suivante:

- Résolution SM-275-12-23 concernant l'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 585 de l'avenue principale

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la M.R.C. de Portneuf le 20 juin 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution au bureau municipal situé au 965, boulevard Bona-Dussault, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 25 juin 2024.

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.